

Annexe 8 : Plan pluriannuel d'investissement

INVENTAIRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'EMPRISE DE LA CONCESSION

Intitulé	Coût estimé (en € TTC)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
1) Travaux sur réseaux (assainissement, conformités)	125 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €							
2) Signalétique - suivant charte mise en place	25 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €							
3) Contrôles techniques des installations (Conformité élec/Stabilité/Ouverture ERP)	42 000 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
4) Eclairages EP /Mise en PMR des allées (20 lux)	16 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €								
5) Mise aux normes PMR de la descente de l'Océan, y compris études	120 000 €	120 000 €											
TOTAL GENERAL ET PAR ANNEES	328 000 €	157 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	33 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €

INVENTAIRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS CONCESSION

Intitulé	Coût estimé (en € TTC)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
6) Mise aux normes PMR des postes de secours	120 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €								
7) Remise en état des sanitaires publics	60 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €								
8) Topographie annuelle des plages	120 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €						
9) Nivellement, transferts de sables et protection des plages(entreprises)	420 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
10) Nivellement/Transfert par prestataire	240 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
11) Gros renouvellement des équipements des plages (Postes de secours,WC, etc...)	60 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
12) Aménagements de points de stationnement vélos	16 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €								
TOTAL GENERAL ET PAR ANNEES	916 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €	89 000 €	70 000 €	70 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Détail des postes de dépenses

1) Travaux sur réseaux: Il est impératif de mettre aux normes les réseaux d'eaux usées avec contrôle des rejets dans l'optique de permettre la sécurité sanitaire et d'accueillir des équipements plus importants.	2) Signalétique suivant charte mise en place: La compréhension des différentes zones de baignade, activités nautiques est particulièrement difficile pour les estivants non initiés. Une charte est à mettre en place et de panneaux plus lisibles sont à installer
3) Contrôle technique des installations: les restaurants de plage et autres équipements qui sont soit des ERP soit des IOP ne sont actuellement contrôlés avant leur ouverture et pendant leur ouverture. Des contrôles par des organismes agréés doivent être régulièrement engagés lors de la durée de concession	4) Eclairage EP/mise en PMR des allées: Dans le cadre du développement des installations sur les plages et notamment des restaurants, il convient de prévoir des circulations de descentes de plages qui soient éclairées à minima afin de permettre des fermetures nocturnes.
5) Mise aux normes PMR de la descente de l'Océan, y compris études: projet de création de descentes transversales de plages à 5 % de pente et pourvues des paliers tous les 10 mètres. ce dispositif sera complété de totems en haut et bas de descentes assurant la signalétique adaptée aux personnes handicapées, ainsi que de bandes podotactiles et de guidage. Les dimensions de cet aménagement sont de 190 ml et 365 m² de surface de circulations.	6) Mise aux normes PMR des postes de secours: Il s'agit de mettre aux normes les seuils et accès, les ouvertures non conformes tous les équipements permettant d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Ces prestations comprennent également les mises aux normes électriques et le traitement extérieur des façades et pignons.
7) Remise en état des sanitaires publics: Réfection des sols, murs et appareillages. Rafraichissement des extérieurs, façades, portes.	8) Topographie annuelle des plages : le dernier relevé topographique des plages date de 2012: Compte tenu de l'évolution très rapide du littoral (phénomène d'accrétion) il semble nécessaire de posséder des plans précis et actualisés des zones de concession.
9) Nivellement transfert de sable: les apports nombreux et quantitatifs de sable imposent, notamment sur la plage des Pins, que soient réalisés des transferts de sable afin de maintenir une qualité d'accueil en saison et la sécurité des personnes.	10) Nivellement/Transferts par prestataires: Des transports de sable peuvent être nécessaires d'une plage à l'autre ou même que le sable soit exporté vers des lieux de stockage. Une réflexion est à mener concernant d'éventuels exports de sable vers d'autres communes.
11) Gros renouvellement d'équipements des plages: Achat de matériel dédié à gestion des plages en saison (postes avancés...)	12) Aménagement de stationnements vélos: Les demandes sont très importantes au regard de la planéité du territoire, des aménagements existants et la facilité de déplacement que procure le vélo. Une étude sera à mener afin de permettre de développer une offre de stationnement deux roues qui soient conforme aux attentes des estivants.

